



Restez en sécurité cet hiver!

Le Bureau du prévôt des incendies vous rappelle d'effectuer des vérifications dans votre résidence pour vous assurer qu'il n'y a aucun risque d'incendie.

- Faites vérifier vos **appareils de chauffage** par un professionnel.
- Assurez-vous que votre **cheminée** est propre et que sa doublure est en bon état. S'il y a de la rouille, si ses soudures se séparent ou si elle s'effondre à l'intérieur, il est temps de remplacer votre cheminée.
- Vérifiez le **réseau de gaines, les conduits d'évacuation de l'appareil de chauffage et les bouches de chaleur**. La poussière et d'autres matières combustibles peuvent s'accumuler sur vos éléments de chauffage pendant l'été.
- Un **détecteur de fumée en bon état de fonctionnement** est votre première arme dans la détection hâtive d'un incendie. Installez un détecteur de fumée à chaque étage de votre maison et assurez-vous de changer sa pile régulièrement.
- Un **détecteur de monoxyde de carbone** vous protégera des gaz toxiques et des émanations mortelles. Un détecteur de monoxyde de carbone doit être placé dans les salles de fournaise, les salles de lavage, les corridors ainsi que dans toute salle où il y a un appareil de chauffage.
- Si vous utilisez **des appareils de chauffage à combustible fossile et des lanternes à gaz** à l'intérieur, vous devez avoir en place un mécanisme

d'aération. Avant d'utiliser ces appareils, assurez-vous que les combustibles sont convenablement ventilés vers l'extérieur.

- Ne permettez pas à des gaz mortels de pénétrer dans votre maison. Ne mettez pas en marche **voiture ni une génératrice portative** dans un garage attenant ou près d'une porte ou d'une fenêtre ouverte permettant aux gaz d'échappement d'entrer dans votre maison.
- Ne tentez jamais de **dégeler un conduit gelé** à l'aide d'un chalumeau ou de toute autre forme de flamme nue. Téléphonnez à un professionnel. Vous pouvez aussi tenter de régler le problème à l'aide d'un séchoir à cheveux ou de ruban chauffant pour conduits.